

# Actualités dans le domaine de la santé sexuelle

Journée régionale CeGIDD – 26 janvier 2023 – Bordeaux

Julie Lamant

---

Hôpital du Tondu – Groupe Hospitalier Pellegrin  
Place Amélie Raba Léon – 33076 BORDEAUX Cedex  
Tél : 05 56 79 56 06  
corevih@chu-bordeaux.fr - www.corevih-aquitaine.org

# Contraception

## Action n°16 de la feuille de route de la SNSS 2021-2024 : garantir l'accès à la contraception

Objectif : Réduire les grossesses non désirées grâce à la contraception

- Depuis 2019 la contraception est entièrement gratuite pour les mineures en médecine de ville (consultations, délivrance, frais de laboratoire)
- Depuis janvier 2022, elle est gratuite jusqu'à 26 ans (Loi de financement de la Sécurité sociale pour 2022 publiée au Journal officiel du 24 décembre 2021).
- Depuis janvier 2023, la contraception d'urgence est accessible à TOUTES gratuitement en pharmacie (Loi n° 2022-1616 du 23 décembre 2022 de financement de la sécurité sociale pour 2023)
  - ✓ Mineure : déclaration sur l'honneur suffit à justifier l'âge
  - ✓ Majeure : carte vitale ou AME
- A venir : autoriser l'ensemble des infirmiers et infirmières à prescrire la contraception d'urgence (modifier art. L 4311 et art. L5134-1 du CSP)

# IVG

## Action n°17 de la feuille de route de la SNSS 2021-2024 : améliorer l'accès à l'IVG

Objectif: améliorer l'accès à l'IVG, médicamenteuse comme instrumentale

### LOI n° 2022-295 du 2 mars 2022 visant à renforcer le droit à l'avortement

- Allongement du délai légal de l'IVG à 14 semaines de grossesse (au lieu de 12).
- Réalisation des IVG par voie chirurgicale par les sages-femmes jusqu'à 10 semaines (avant, que médicamenteuse jusqu'à 5 sem en ville et 7 sem à l'hôpital).
- Allongement du délai de recours à l'IVG médicamenteuse en ville à 7 semaines de grossesse (contre 5) pérennisé.
- Suppression du délai de réflexion de 2 jours avant de confirmer par écrit son souhait de recourir à une IVG après l'entretien psychosocial. Entretien obligatoire pour les femmes mineures non émancipées.
- Répertoire recensant, avec leur accord, les professionnels et les structures pratiquant l'IVG devra être publié par les agences régionales de santé. Il sera librement accessible.
- Depuis janvier 2022, elle est gratuite jusqu'à 26 ans (Loi de financement de la Sécurité sociale pour 2022 publiée au Journal officiel du 24 décembre 2021).
- Création d'un délit de non délivrance pour les pharmaciens en janvier 2021.
- A venir : inclure une offre de dépistage gratuite des IST dans le forfait IVG.

# IST (dépistage, vaccination, prévention)

**Action n°13 de la feuille de route de la SNSS 2021-2024 : diversifier les opportunités de dépistage: assurer le dépistage gratuit et sans ordonnance dans les laboratoires de biologie médicale, renforcer l'accessibilité des auto-tests**

- 2022 : déploiement du dispositif VIHTest (formation des biologistes, mise en place sur tout le territoire, communication).
- A venir : élargissement du dispositif à d'autres IST.

**Arrêté du 30 novembre 2020 modifiant la liste des spécialités pharmaceutiques remboursables aux assurés sociaux (art 35 et 36)**

- Depuis janvier 2021 : élargissement de la vaccination HPV à tous les garçons (jusqu'à 26 ans pour les HSH).
- Depuis 2019 la contraception est entièrement gratuite pour les mineures en médecine de ville (consultations, délivrance, frais de laboratoire).

**LOI n° 2022-1616 du 23 décembre 2022 de financement de la sécurité sociale pour 2023**

- Dispensation gratuite sans ordonnance de préservatifs en pharmacie de ville jusqu'à 25 ans (anonymat possible pour les mineur.e.s, carte vitale pour les majeur.e.s, 1 boîte/j/pers).

# Consultation longue santé sexuelle

**LOI n° 2021-1754 du 23 décembre 2021 de financement de la sécurité sociale pour 2022**

- Extension de la consultation longue santé sexuelle à tous les jeunes jusqu'à 25 ans :
  - ✓ Prévention des IST
  - ✓ Dépistage
  - ✓ Contraception
  - ✓ Vaccination
  - ✓ Repérage des violences
  - ✓ Repérage des discriminations

# Élargissement des compétences 1/3

**Journal officiel du 23 avril 2022 (deux décrets et quatre arrêtés), élargissement des compétences vaccinales pour les IDE, sages-femmes et pharmaciens**

Administration de 15 vaccins aux personnes de plus de 16 ans :

- ✓ IDE :
  - sans prescription médicale préalable
  - extension à 14 vaccins dont HPV, VHA, VHB (avant, seulement grippe saisonnière)
  
- ✓ Sages-femmes :
  - sans ordonnance
  - chez les femmes enceintes, les nouveau-nés et leur entourage
  - extension à 7 vaccins dont VHA
  
- ✓ Pharmaciens :
  - sur prescription médicale
  - extension à 14 vaccins dont HPV, VHA, VHB (avant, seulement grippe saisonnière)

**LOI n° 2022-295 du 2 mars 2022 visant à renforcer le droit à l'avortement**

Réalisation des IVG par voie chirurgicale par les sages-femmes jusqu'à 10 semaines (avant, que médicamenteuse jusqu'à 5 sem en ville et 7 sem à l'hôpital).

# Elargissement des compétences 2/3

Précisions ajoutées après la journée régionale, suite aux questions posées pendant les échanges

**Autorisation parentale pour la vaccination des mineur.e.s – Art L1111-2 et Art L1111-5 du code de la santé publique**

- Recueil du consentement des représentants légaux (parents ou tuteur) pour tout acte médical.
- Dispensation du consentement du ou des titulaires de l'autorité parentale si le mineur a expressément demandé au médecin de garder le secret sur son état de santé vis-à-vis de ses parents et que l'action de prévention, le dépistage, le diagnostic, le traitement ou l'intervention s'impose pour sauvegarder sa santé.
- En cas de désaccord entre les parents concernant un acte médical, le juge aux affaires familiales peut être saisi par l'un des parents.

**Existe-t-il un système de déclaration quand la vaccination est faite par les IDE, sages-femmes et pharmacienn.e.s?**

- Pas de système spécifique.
- Vaccins notés dans carnet de santé ou carnet de vaccination ou sur Mes vaccins.net ou encore sur Mon Espace Santé.

# Elargissement des compétences 3/3

Précisions ajoutées après la journée régionale, suite aux questions posées pendant les échanges

## Mise en place de la vaccination en pharmacie

- Autorisation pour 15 vaccins dont VHA, VHB, HPV
- Pour les +18ans, avec carte vitale ou CMU, et avec prescription médicale (reste à charge si pas de mutuelle)
- Attestation de vaccination par le pharmacien dans le carnet de santé ou carnet de vaccination ou sur Mes vaccins.net ou encore sur Mon Espace Santé
- Dispositif opérationnel

# Violences sexuelles et sexistes

## LOI n° 2018-703 du 3 août 2018 renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes

- Amélioration de la répression des violences sexuelles et sexistes (allongement du délai de prescription pour les crimes commis sur mineur.e.s, création d'une nouvelle infraction « outrage sexiste »...)

### Depuis, des dispositifs nationaux

- Arrêtons les violences (24h/24h, 7j/7j) :
  - ✓ Ligne téléphonique pour les victimes 3919
  - ✓ Site internet pour les victimes, les témoins, les professionnels [ICI](#)
- Site de signalement [ICI](#)
- Guides de repérage HAS [ICI](#)

### Et régionaux (NA) [ICI](#)

- Dispositif violence faites aux femmes (VFF) : prise en charge des femmes victimes de violences implantés au sein des CHU/CH (7 dispositifs : Poitiers, Bordeaux, Arcachon, Limoges, Brive, Saintes, Pau)
- Unité médico judiciaire (UMJ)
- Unité d'accueil pédiatrique enfants en danger (UAPED)
- Centre de psychotraumatisme
- Mobilisation de nombreuses structures (Planning Familial, CeGIDD, CIDFF, CACIS etc)

# Autres informations

## LOI n° 2022-140 du 07 février 2022 – art 34

- Changement de dénomination des Centre de Planification et d'Education Familial (CPEF) en Centre de Santé Sexuelle.

## Signalement d'incident dans la prise en charge

- Tout incident ayant entraîné un défaut de prise en charge concernant le dépistage, le soin, les droits etc, rencontré par les personnes exposées au risque du VIH, des IST ou par les PVVIH
  - ✓ Fiche incident sur le site internet du COREVIH [ICI](#)
- Evénement indésirable lié à l'accès à une Interruption Volontaire de Grossesse (IVG)
  - ✓ Fiche de déclaration sur le site internet du RPNA [ICI](#)



**Merci de votre attention !**